



*Syndicat Mixte du
Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur*

DELIBERATION DU BUREAU

L'an deux mille seize, le onze juillet à 14h30, le Bureau régulièrement convoqué en date du 6 juillet 2016 s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du PNR à Saint-Vallier-de-Thiery sous la présidence de Monsieur Eric MELE, en seconde convocation suite à une première réunion le 30 juin 2016 où l'absence de quorum n'a pas permis de délibérer.

Objet : Désignation du représentant de la Commission Locale Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Nappe et basse vallée du Var » -SAGE- pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre DAVID

Membres en exercice : 16

Membres présents(es) : 2

Pouvoirs : 0

Absents-Excusés(es) : 14

Présents(es) : Eric MELE, Jean-Pierre DAVID.

Absents-Excusés(es) : Catherine BUTTY, Roger CRESP, Jean-Marc DELIA, Patricia DEMAS, Loïc DOMBREVAL, Yves FUNEL, René GILDONI, Charles-Ange GINESY, Bernard KLEYNHOFF, Gérald LOMBARDO, Stéphane MAILLARD, Jean-Pierre MASCARELLI, Serge MAUREL, Jacques VARRONE.

Le Président expose :

Créé par la loi sur l'eau du 03/01/1992, complétée par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de gestion et de planification des ressources en eau.

Le bassin versant de la basse vallée du Var fait l'objet d'un SAGE dont le périmètre a été arrêté lors de l'approbation du projet par la Commission locale de l'eau associée le 2 mai 2007. Il regroupe 20 communes réparties sur le département des Alpes-Maritimes (10 en rive gauche : Aspremont, Castagniers, Colomars, Duranus, La Roquette-sur-Var, Levens, Nice, Saint-Blaise, Saint-Martin-du-Var et Utelle ; 10 en rive droite : Bonson, Bouyon, le Broc, Carros, Gattières, La Gaude, Gillette, Revest-les-Roches, Saint-Jeannet et Saint-Laurent-du-Var).

Sur la période 2007-2017, le SAGE de la « Nappe et basse vallée du Var » intègre dans son plan de gestion un objectif global résumé comme suit : « favoriser les tendances au retour du faciès méditerranéen du lit du Var en valorisant les ressources souterraines et développer la connaissance du fonctionnement dynamique de la vallée pour l'inscrire dans toutes des démarches de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire. »

Et décliné selon les orientations prioritaires suivantes :

- Accélérer le retour du transport solide, notamment pas l'abaissement urgent et maîtrisé des seuils,
- Optimiser les interventions sur la végétation,
- Définir et réserver sur le bassin versant des espaces à vocation SAGE,
- Sensibiliser les populations,
- Prévenir la pollution.

La Commission Locale de l'Eau comporte 40 membres du département des Alpes-Maritimes répartis en trois collèges :

- 20 représentants des collectivités territoriales et locales,
- 10 représentants des usagers et socio-professionnels,
- 10 représentants des services de l'Etat.

Vu la délibération 15-D-031 du 3 décembre 2015 de délégation de compétences du Comité Syndical au Bureau ;

Vu la délibération 12-D-022 du 06 septembre 2012 de désignation d'un représentant du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur à la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Siagne.

Considérant le renouvellement nécessairement de la Commission locale eau du Schéma d'aménagement et de gestions des eaux « Nappes et basse vallée du Var », après achèvement des 6 années de mandat prévues par les textes à la date du 25 octobre 2015.

Le Préfet des Alpes-Maritimes propose au Syndicat Mixte du PNR des Préalpes d'Azur de siéger dans cette commission au sein du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux.

Le Bureau ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De désigner Patricia DEMAS représentante à la Commission Locale Eau du Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux « Nappe et basse vallée du Var », pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Président
Maire de Gourdon,



Eric MBLÉ